



**ARRETE N°2025-0473**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade**  
**pour l'année 2026**

Le Maire de Meung-sur-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1391du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu la délibération en date du 19 avril 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. AUBERT Chrystèle	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe 10 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026

**Article 2 :**

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. BERTIN Corinne	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe 10 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026

**Article 3 :**

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. LIOTTA Françoise	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 10 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026
2. MECHINEAU Magalie	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 10 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026

**Article 4 :**

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. BABOT Nathalie	Adjoint technique territorial 8 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026
2. RIBEIRO Ludovic	Adjoint technique territorial 8 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026

**Article 5 :**

Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. FAUVEAU Laura	Gardien-brigadier 7 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2026
2. FOUILLOUSE Kévin	Gardien-brigadier 9 <sup>ème</sup> échelon	01/08/2026

**Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.**

**Article 7 :**

Une ampliation sera adressée au Président du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de la commune de Meung-sur-Loire.

**Article 8 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Meung-sur-Loire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté

Le Maire,



Aurore CARO